

D'échelle en échelle: la confrontation global / local

Le paysage comme médiation : l'implantation de l'usine Alcan au Québec

Marie-José Fortin

Résumé

À partir d'une approche fondée sur une conception sociale et constructiviste du paysage, l'auteur analyse l'implantation d'une usine par la multinationale Alcan, dans la commune d'Alma, au Québec. Permettre aux acteurs territoriaux de parler de leurs paysages contribue, selon elle, à mieux saisir leurs préoccupations, à comprendre les rapports de cohabitation avec la grande industrie et les facteurs d'évaluation et d'acceptabilité sociale de sa présence, de même que, plus largement, à éclairer les débats sociaux pour un développement régional viable.

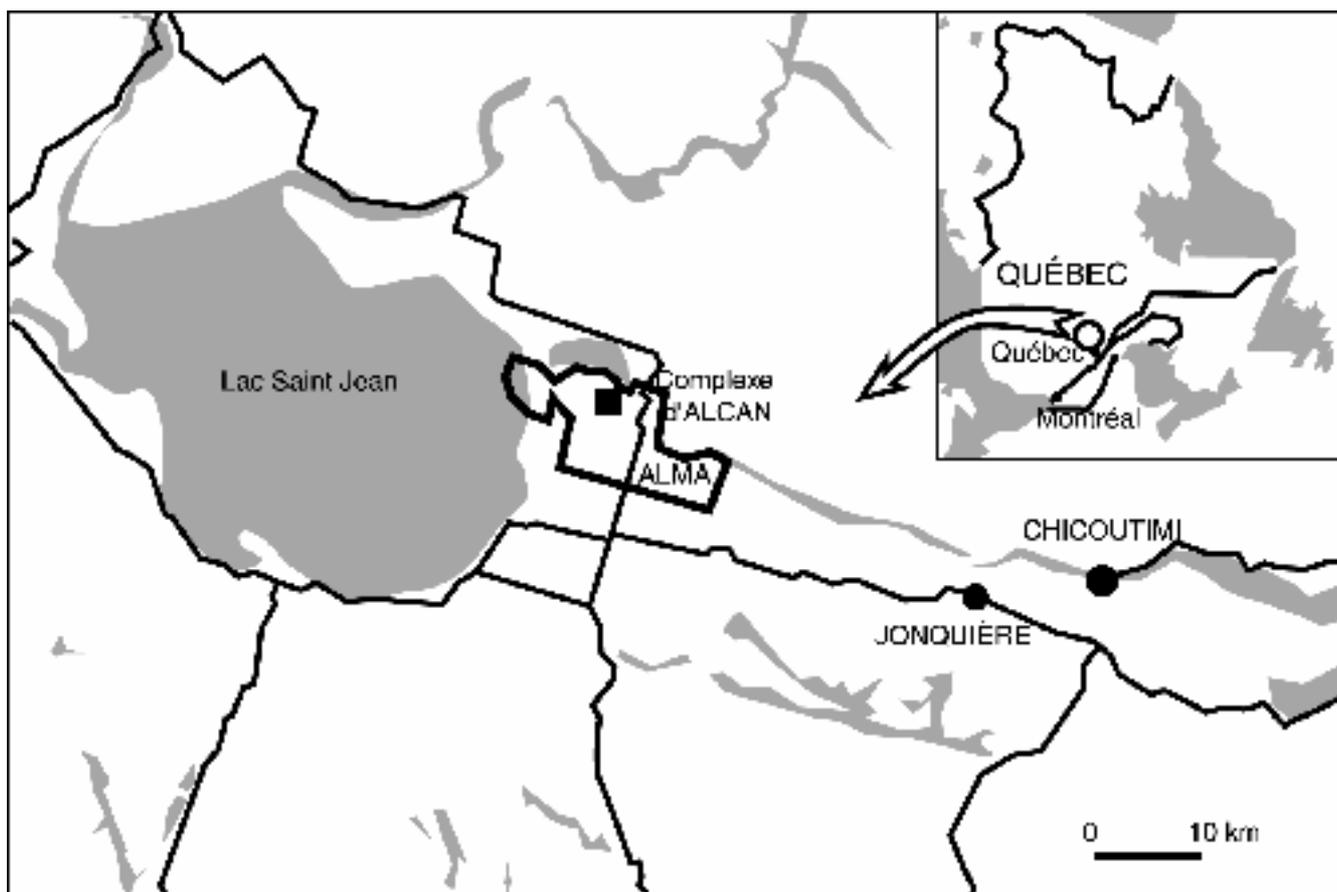
Abstract

Thanks to an approach based on a social and constructivist conception of landscape, the author analyzes the setting up of a factory by the multinational company Alcan, in the city of Alma, Quebec. According to her, allowing people to talk about the landscape in which they live helps to better understand their concerns, the ways the local population copes with big industry, as well as the different factors of assessment and social acceptability of its presence. More generally, it also helps to throw light on the social debates concerning the durable development of the community.

Texte intégral**La question du paysage dans les régions « industrielles »**

Ouverte à la colonisation il y a moins de 200 ans, le Saguenay – Lac-Saint-Jean est une « jeune » région¹. Au nord de la partie méridionale du Québec, la partie habitée se situe sur le pourtour de grands plans d'eau, le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay, et est enclavée par le relief (Cf. carte 1). Historiquement, le développement de la région a été axé sur l'exploitation des ressources naturelles : fourrures, bois et hydroélectricité. Au début du siècle, le fort potentiel hydroélectrique a été un facteur déterminant dans l'implantation de deux multinationales toujours présentes aujourd'hui : Abitibi-Consolidated et Alcan (Igartua, 1996 ; Girard, 1997). En 1998, les quatre installations d'Alcan en activité dans la région produisaient 709 000 tonnes métriques d'aluminium de première fusion, concentrant ainsi près des deux tiers de la production canadienne (63,4 %) et près de la moitié de la production mondiale d'Alcan (44,6 %) (Alcan, 1998).

Carte 1. Le nouveau complexe industriel d'Alcan est situé dans la ville d'Alma, au centre de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean qui accueille déjà trois autres alumineries. (Carte : Réal Beaugard, laboratoire de cartographie, UQAC).



Depuis les années soixante-dix, la compagnie Alcan a entrepris de moderniser ses infrastructures industrielles au Québec. La construction de l'« Usine Alma », dans la municipalité du même nom (26 127 hab.), s'est terminée à l'automne 2000 en remplacement de l'usine Isle-Maligne, toujours située dans la même ville (www.alcan.com). Ce chantier privé, considéré comme le plus important en Amérique du Nord, a nécessité un investissement de près de 3 milliards de dollars canadiens (soit 2,3 milliards d'euros). De ce montant, il était prévu que 46 % des dépenses liées à la construction auraient lieu dans la région (SNC-Lavalin Environnement, 1997a). Lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière au milieu de l'an 2001, le complexe « Usine Alma » emploiera 725 personnes. Les deux usines d'électrolyse produiront annuellement plus de 400 000 tonnes d'aluminium de première fusion, ce qui correspond au gabarit de la nouvelle « génération » d'usine d'électrolyse et en fait un des plus grands complexes d'électrolyse au monde à l'heure actuelle.

La perspective des retombées économiques alimente le consensus de l'élite économique locale et régionale. Il faut dire que pendant plusieurs années, les collectivités du Saguenay – Lac-Saint-Jean ont connu des taux de chômage importants². Dans ce contexte, l'implantation du mégaprojet industriel d'Alcan est accueillie favorablement par les dirigeants des municipalités et des entreprises. Ainsi s'exprime un représentant d'un organisme à mission économique lors des audiences publiques sur l'environnement tenues en 1997 : « L'on (*sic*) sent d'ailleurs une complicité unanime des gens en faveur de la réalisation de ce mégaprojet, tel un baume sur une économie atrophiee par diverses restructurations, Alcan représente pour la communauté la lumière au bout du tunnel » (Conseil économique Lac-Saint-Jean Est inc., Bureau des audiences publiques sur l'environnement, 1997c, p. 9).

L'examen des propos tenus par les régionaux devant le BAPE (1997a ; 1997c) incite à corroborer les dires de cet intervenant dans le sens d'une forte acceptabilité sociale du projet. En effet, personne ne se prononce contre le projet. Nombre des demandes exprimées dans ce contexte formel et « public » des audiences vont dans le sens de trouver des moyens pour maximiser les retombées économiques régionales du projet. Des interventions révèlent par ailleurs d'autres

préoccupations dont celles liées aux enjeux environnementaux (émissions atmosphériques, perméabilité des sols, risques de contamination de la nappe phréatique) et à la qualité du cadre de vie (bruit, éclairage). Cependant, dans le privé, des leaders du milieu associatif et environnementaliste nous confient qu'ils ont choisi délibérément de ne pas se prononcer : « Les acteurs de contestation n'y sont pas allés. [...] le dossier Alcan, c'est hors-concours. C'est trop gros. »³

Parler de paysage dans ce qui semble vécu comme un contexte de survie par plusieurs Jeannois, est-ce alors un exercice socialement futile, voire inapproprié ? Serait-ce un exercice de style par rapport aux négociations que les leaders régionaux doivent entreprendre pour maximiser les retombées économiques ? C'est ce que nous serions tentés de croire au premier abord. Mais dans le contexte actuel caractérisé par de profondes mutations sociales et économiques, deux constats nous incitent à revoir une telle perspective. D'une part, on observe l'érosion du modèle historique de développement régional fondé sur la grande industrie et les ressources naturelles, qui ne constituent plus la locomotive économique d'autrefois⁴. D'autre part, de nouvelles demandes sociales s'expriment de plus en plus, notamment sur la qualité de vie et sur l'environnement, dont la prise en compte devient incontournable dans la planification régionale afin d'assurer le maintien d'un cadre de vie de qualité, voire attractif pour l'avenir. Selon cette perspective renouvelée et élargie, la qualité du territoire, perçue et exprimée par les acteurs sociaux à travers l'expression du « beau paysage », pourrait être conçue comme un enjeu de développement pour les collectivités locales. La compréhension de cette demande sociale pour une certaine façon d'habiter le territoire pourrait contribuer à éclairer les débats sur la formulation d'un « nouveau » modèle de développement régional viable. Voilà globalement la thèse que nous tenterons de démontrer dans la recherche doctorale⁵ en recourant au cadre conceptuel du paysage.

Le présent article propose de suivre le cheminement de la pensée du doctorant à cette étape de la thèse, soit dans l'exercice de construction de son objet de recherche. Le propos est structuré en trois grands temps :

- une description succincte de quelques changements socioterritoriaux appréhendés suite à l'implantation du complexe industriel « Usine Alma » ;
- les défis posés par leur intégration dans l'analyse à partir de la problématique de la cohabitation territoriale et les questions spécifiques soulevées dans la recherche ;
- l'introduction de la démarche privilégiée dans la recherche, sociale et constructiviste, s'appuyant sur le concept de paysage pour comprendre le rapport au territoire de différents groupes d'acteurs.

En guise de conclusion, nous discutons brièvement de l'enjeu principal sous-jacent à la recherche, celui du mode d'habiter territorial.

De la prévision des impacts au vécu territorial

La présence de grands promoteurs industriels a des conséquences importantes sur l'occupation du territoire et sur la dynamique sociospatiale. Dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (Québec), Gagnon (1996) en rappelle quelques-uns : l'existence de grands équipements et infrastructures (complexes industriels, lignes électriques, voies ferrées, sites d'entreposage de matières premières), les activités de transport (maritime, ferroviaire et routier), de même que la gestion privée du réseau hydrographique régional pour la production d'électricité. L'implantation des grands promoteurs a marqué l'histoire régionale, dont certains moments ont été particulièrement douloureux pour les populations locales au début du siècle⁶. Aujourd'hui, des mesures sont prises afin de mieux prévoir et gérer les changements induits par la réalisation de grands projets, notamment à travers la procédure formelle d'évaluation environnementale et la réalisation d'études d'impacts. Le projet « Usine Alma » est le premier grand projet industriel à être soumis à la dite procédure au Québec. L'étude d'impacts, mais aussi les échanges tenus lors des audiences publiques et nos observations, permettent d'identifier certains des changements susceptibles d'être vécus par les Almatois et la collectivité régionale. Plus largement, ce corpus permet aussi de comprendre la dynamique sociale et territoriale dans laquelle s'inscrit le projet, résumée ici à grands traits.

Concernant son inscription territoriale, le complexe industriel « Usine Alma » se situe à l'est du lac Saint-Jean, vaste

plan d'eau dont les effluents servent à la production d'électricité (Cf. carte 1). Le site couvre une superficie d'environ 80 hectares et est décrit comme une « extension » de l'aire industrielle existante localisée plus à l'est (SNC-Lavalin, 1997, 3.10). Du point de vue juridique, le zonage du secteur a été modifié à la fin des années 90 en prévision de l'implantation d'une industrie lourde. Au regard de la dynamique territoriale, le nouveau complexe industriel s'inscrit dans un milieu traditionnellement agroforestier où, depuis 30 ans, le résidentiel, la villégiature et le récréotourisme sont de plus en plus présents. Quatre kilomètres séparent le site industriel du centre-ville d'Alma, et nombre de résidences se situent dans le voisinage immédiat, la plus près étant à 600 mètres de distance. Le complexe d'Alcan sera donc construit dans un milieu habité, caractérisé par une forte mixité des vocations territoriales⁷. Une des questions est alors de savoir comment se juxtaposeront ces diverses vocations et comment cohabiteront les usagers ayant des attentes différentes par rapport à un même territoire.

Du point de vue paysager, rappelons quelques données concernant les composantes physiques du projet. Les bâtiments sont de dimension importante. Les salles de cuves sont longues de 800 mètres. Une des usines du complexe industriel, celle servant à la fabrication des anodes, a une hauteur de 76 mètres. Le site se trouve sur la partie élevée d'une île au relief relativement peu accidenté. Cette île est bordée au nord par la Grande-Décharge, une grande rivière utilisée pour la navigation de plaisance et offrant un espace visuel dégagé sur quelques kilomètres. Ces différents facteurs contribuent à rendre le complexe visible à partir de nombreux points de vue sur le territoire, notamment depuis des routes locales et régionales et des résidences privées et ce, à l'intérieur d'un rayon de plusieurs kilomètres. Pourtant les experts avaient prédit un faible « impact de la présence de l'usine » en zone éloignée (SNC-Lavalin Environnement, 1997a, 4.75). Comment les Almatois jugent-ils aujourd'hui la présence du complexe industriel ? Rappelons que lors de la tournée de préconsultation du promoteur, ils avaient émis des préoccupations concernant l'intégration paysagère de l'usine : « On s'inquiète du choix des couleurs retenues, on se demande si l'usine sera visible de plusieurs points du secteur, si les lignes de transport d'énergie seront très apparentes [...] » (SNC-Lavalin Environnement, 1997b, 17). Alors comment les riverains et les résidents plus éloignés évaluent-ils l'« impact paysager » de la présence du complexe sur leur territoire et leur milieu de vie ?

Sur le plan environnemental, les émissions atmosphériques constituent une des principales sources d'impacts. Selon le promoteur, diverses améliorations technologiques permettent de prévoir une amélioration des « performances » environnementales : « Les résultats environnementaux de cette usine pourront se comparer et même surpasser n'importe quelle usine moderne, y compris les nôtres » (BAPE 1997a, 60). De fait, par tonne d'aluminium produite, les émissions sur certains polluants (particules, fluorures totaux, HAP) sont nettement moindres que celles de l'usine Isle-Maligne, en voie de fermeture. Mais, comme l'ont mis en évidence les commissaires lors des audiences publiques (BAPE, 1997b, 47), au regard de la production annuelle quintuplée et de l'ajout de certaines activités (fabrication des anodes), les émissions totales du nouveau complexe industriel seront plus importantes que celles de l'ancien sur certains types de polluants comme les fluorures totaux (+ 56 t), les HF (+ 142 t), les SO₂ (+ 6 821 t) et les CO₂ (+ 410 000 t)⁹. De leur côté, les associations de protection de l'environnement et les citoyens ont exprimé des préoccupations concernant les émissions atmosphériques lors des audiences publiques et lors de la tournée d'information du promoteur. En entrevue, un résident du proche voisinage nous confiait avoir ressenti des craintes lors de l'annonce du projet relativement au bruit, aux risques pour sa santé, à la pollution des cours d'eau et aux rejets atmosphériques. Mais quelques mois après le démarrage des premières cuves, il se disait rassuré notamment grâce aux nombreuses informations dispensées par la compagnie. Cependant il éprouvait toujours un peu d'inquiétude face à la pollution de l'air, quoiqu'il la considérait comme « normale » et « très modérée » (entrevue, janvier 2001). Il reste à vérifier si ce sentiment est partagé par les autres riverains et Almatois, ce qui sera fait dans les prochaines étapes de la recherche par le biais d'entrevues individuelles.

Le défi de l'analyse : resituer le sens global

Ces quelques éléments permettent de constater comment les changements accélérés vécus par les Almatois, du fait de

l'implantation du grand complexe industriel, sont nombreux et de nature variée. Regroupés dans la vaste famille des impacts sociaux, ces divers changements sont déclinés dans les études d'impacts sous les rubriques de l'économie, de l'environnement, du paysage, de l'aménagement du territoire. Mais, dans la réalité, ils sont appréhendés et vécus par les acteurs territoriaux à partir d'une perspective globale et intégrée. De même, les changements sont situés et évalués par ces mêmes acteurs par rapport au contexte social et historique dans lesquels ils s'inscrivent, par rapport aux trajectoires individuelles et collectives. Alors comment structurer l'analyse pour resituer le changement dans la perspective à la fois singulière et intégrée, tel qu'il est vécu par les acteurs ? Il s'agit là d'un des défis importants de la thèse qui vise à rendre compte de la « portée » du changement du point de vue des acteurs territoriaux, bref, à en dégager la signification sociale.

Plusieurs entrées sont possibles. Pour notre part, nous proposons de le faire à partir de l'angle du rapport au territoire, structuré à l'intérieur de la problématique de la cohabitation socioterritoriale. Plus précisément, les questions de recherche deviennent : est-ce que la relation de groupes d'acteurs locaux à l'endroit de leur territoire d'appartenance peut se trouver modifiée suite à l'implantation du complexe industriel ? Et si tel est le cas, comme nous le supposons, comment se construit cette nouvelle relation au territoire ? Dans le rapport avec les autres usagers du territoire, quelles sont les conditions d'acceptabilité sociale de la présence industrielle ? Enfin, comment évoluent et se construisent les rapports de cohabitation entre les acteurs territoriaux ?

Pour répondre à ces questions, nous utilisons le concept de paysage, envisagé à partir d'une perspective sociale et constructiviste. Certes, ces questions peuvent sembler « classiques » en géographie. Mais dans le contexte d'un processus d'industrialisation et surtout en privilégiant le recours au concept de paysage, de telles études apparaissent comme plutôt rares⁸.

La démarche anthropologique en paysage : pour voir derrière les formes

Comme l'expose Alain Roger dans *Nus et paysages* (1978), puis Augustin Berque dans sa théorie de la médiance (1990), et nombre d'autres auteurs à leur suite, l'espace matériel et la nature font l'objet d'un processus de médiation sociale et culturelle. En d'autres termes, l'usager ne saisit pas le territoire et la nature dans leur matérialité objective, mais il les perçoit plutôt à travers une série d'intermédiaires, ou de « filtres » sociaux pour reprendre l'expression de Jacques Cloarec (1984)⁹. Ces filtres se construisent à partir de diverses sources. Selon Roger (1997), ils se nourrissent essentiellement des arts picturaux (peinture, photographie, cinéma). Pour d'autres chercheurs français empruntant à l'approche anthropologique, comme Cloarec (1995), Epstein (1994 ; 1995), le sociologue Kalaora (1998) ou les géographes Luginbühl (1993 ; 1998) et Sgard (1999), les pratiques territoriales et le vécu des acteurs (souvenirs, trajectoire de vie), les mythes et les croyances sont autant de filtres potentiels agissant entre le sujet /usager et l'objet /territoire dans la construction du paysage.

Dans cette recherche de filtres par essence contextualisés et territorialisés, l'approche anthropologique s'inscrit dans la poursuite des travaux des géographes classiques comme ceux de Vidal de la Blache et d'Armand Frémont étudiant le regard des acteurs locaux. Par ailleurs, à l'intérieur même de la famille de la géographie culturaliste, elle révèle une posture épistémologique différente de celle adoptée par d'autres auteurs comme Alain Roger ou même Augustin Berque. Selon nous, les travaux de ces derniers procèdent d'une logique descendante dans le processus de construction du regard, insistant sur des repères plus « universels » ou déterritorialisés. Au contraire, l'approche anthropologique se réfère à une logique ascendante des lieux spécifiques au contexte pouvant structurer le regard des acteurs – sans négliger les repères considérés comme « universels » pour autant. En ce sens, la sensibilité paysagère des acteurs n'est pas universelle mais singulière, née d'une dynamique socioterritoriale particulière en lien avec un contexte géographique et historique donné, des particularités économiques, sociales et environnementales, des enjeux perçus et des valeurs portées par des individus, des groupes et des collectivités locales.

Cette approche insiste sur la nécessité de reconnaître la diversité des « regards » portés sur un territoire et sur l'importance de prendre en compte les sensibilités des populations locales, par essence multiples. Bref, dans la démarche

anthropologique, il importe de situer la question paysagère dans son contexte de production sociale et culturelle. L'important pour la recherche n'est pas tant de saisir les formes que ce qu'elles recouvrent, c'est-à-dire ce qu'elles signifient du point de vue des acteurs. Cette approche, fondamentalement constructiviste (Conan, 1998 ; Gagnon, 1994) et que nous désignons comme sociale, semble aujourd'hui se formaliser dans le champ de recherche sur les représentations sociales du paysage, en émergence en France (Luginbühl, 1993, 1998 ; Robic, 1992 ; Sgard, 1997).

Hors des référents traditionnels, le paysage industriel déstabilise

Dans le cas qui nous intéresse, comment s'exprime la sensibilité paysagère des Almatois, comprise comme une expression de la relation à la nature et au territoire d'appartenance ? Dans le contexte particulier de l'implantation du complexe industriel d'Alcan, comment des Almatois et plus particulièrement des riverains qualifient-ils le « nouveau » paysage industriel ? Enfin, quelles significations recouvrent ces qualifications ?

Si la recherche se situait dans une démarche classique en paysage, reposant principalement sur l'analyse des formes visibles, elle déboucherait vite soit sur une impasse, soit sur la conclusion que les Almatois ne font pas preuve d'une sensibilité paysagère. Car comment auraient-ils pu accepter l'implantation d'un tel « géant » dans ce paysage agroforestier adjacent à un important plan d'eau, très valorisé pour la pratique d'activités nautiques et l'habitat ? Du point de vue formel, le « nouveau » paysage créé par la présence de la grande industrie ne cadre pas avec les canons esthétiques proposés par la tradition paysagère (Cf. photo 1). Nous sommes à cent lieues du modèle pittoresque si valorisé par les citadins à l'endroit de leurs campagnes. De fait, il y a ici une absence de référence connue en matière de modèles paysagers. Le regard doit alors trouver les référents ailleurs que dans les traditions pour rendre le lieu compréhensible, intelligible. Comme le décrit Michel Péraldi lors d'une visite du site industriel de l'Étang de Berre, près de Marseille, cette expérience peut être vécue comme déroutante pour le visiteur étranger – y compris le chercheur –, incapable de nommer, incapable de se situer :

Voilà donc l'énigme sur laquelle nous débouchons : des lieux urbains inconsistants, sans véritable texture parce que comme dégrammatisés, privés de sens et qui bégayent. [...].

Il faut prendre acte de la difficulté que rencontrent tous les chercheurs qui y ont travaillé – et ils sont nombreux – à seulement nommer, de noms communément identifiables, les lieux sociaux de cette zone étrange, ni ville, ni terroir, ni banlieue, ni métropole à part entière.

(Péraldi, 1989, p. 275).

Mais s'arrêter à ce premier constat serait limiter l'analyse du paysage à ses seules considérations esthétiques « formelles », soit l'étude des formes à partir des canons artistiques classiques, comme si elles seules pouvaient organiser la lecture paysagère et lui donner du sens. C'est plutôt en dépassant les formes, pour englober d'autres dimensions, que nous pouvons entrer dans le paysage qualifié et porté par les acteurs. Dans les faits, leurs propos nous révèlent un regard riche, ancré dans une réalité complexe.

« La belle usine »... l'expression d'un regard contextualisé

« Une belle usine », « la plus grosse usine au monde », « gigantesque », « impressionnante », telles sont quelques-unes des expressions qui circulent dans le milieu almatois pour qualifier le nouveau complexe industriel d'Alcan. Depuis la présentation du projet en 1997 jusqu'au démarrage des premières salles de cuves à la fin 2000, en passant par l'effervescence du gigantesque chantier, la fascination de nombreux Almatois à l'endroit de ce mégacomplexe ne semble pas se démentir. Et le projet d'Alcan paraît toujours jouir d'une forte acceptabilité sociale. C'est du moins ce qui serait l'avis de la majorité, tel que nos informateurs l'évaluent¹⁰. Selon eux, d'autres évaluations plus critiques sont aussi présentes, mais elles seraient le fait d'une minorité¹¹.



Photo 1. Point de vue sur le « nouveau » paysage rural suite à l'implantation du mégacomplexe industriel d'Alcan : hors des référents traditionnels. (Photo : Gilles Côté, UQAC).

Que recouvre l'expression « la belle usine », considérant qu'elle n'est pas unique mais révélatrice d'un type de regard porté sur le territoire ? De façon plus précise, quels sont les facteurs ou les « filtres » structurant ce regard valorisant le complexe industriel et, plus largement, fondant l'acceptabilité sociale du projet d'Alcan ? À cette étape de la recherche, le corpus n'est pas entièrement constitué. Cependant, deux années d'observations directes dans un comité de concertation (CASE) et lors d'assemblées publiques, une première série d'entrevues individuelles¹², une analyse documentaire sur le discours de groupes d'acteurs¹³, de même que la confrontation à un autre contexte territorial¹⁴ permettent de formuler des hypothèses de travail. De ce corpus, nous retenons les arguments suivants, récurrents dans le discours des acteurs, qui semblent intégrer les facteurs les plus déterminants de l'acceptabilité sociale du projet « Usine Alma » :

- dans un contexte économique difficile où la grande industrie est toujours perçue comme le principal employeur, voire comme un « pilier » de l'activité économique régionale, le projet « Usine Alma » consolide les emplois directs et indirects, de même qu'il en crée de nouveaux. Plusieurs souhaitent que les jeunes puissent bénéficier des nouveaux emplois, contribuant ainsi à diminuer le mouvement d'exode régional déploré depuis plusieurs années ;
- de nouveaux revenus de taxation sont également perçus par Ville d'Alma, la collectivité d'accueil. De l'avis des leaders rencontrés, la marge de manœuvre ainsi dégagée dans le budget municipal permet d'accélérer la réalisation de certains projets d'équipements participant à l'amélioration du cadre de vie et à la vie collective (ex : le réseau cyclable) ;
- en prévision de retombées attendues à plus long terme, surtout pour l'économie locale et régionale, mais par extension pour la vie de la communauté, des compromis sont consentis par les résidents du voisinage quant aux nuisances temporaires comme celles associées au chantier, dans une sorte de solidarité pour le développement de leur collectivité¹⁵ ;
- l'évaluation des impacts environnementaux de la « nouvelle » usine se fait à partir de différents filtres. Soulignons en trois : 1) le filtre de l'« ancienne » usine Isle-Maligne et ses impacts locaux ; 2) une confiance dans les nouvelles technologies ; 3) les informations transmises par le promoteur. En bout de piste, plusieurs semblent estimer que les émissions atmosphériques seront moindres que celles vécues dans le passé avec l'usine Isle-Maligne ;
- les changements apportés dans le quotidien par l'implantation du complexe industriel d'Alcan sont considérés par rapport à un contexte plus vaste où se réalisent d'autres changements dans l'occupation du territoire, vécus positivement. Par exemple, en même temps que se concrétise le complexe rendant cette partie du territoire désormais inaccessible aux

riverains pour des pratiques « spontanées » (VTT, randonnée pédestre, observation de la nature), d'autres territoires deviennent accessibles et, ce, pour l'ensemble des Almatois. Citons le cas de la rivière Petite-Décharge au sud de l'île d'Alma, qui n'est plus utilisée pour le flottage du bois et donc disponible à la pratiques d'activités nautiques. Ou encore, pensons aux déversoirs et barrage d'Alcan qui seront utilisés pour le passage du réseau cyclable régional, à la suite d'ententes récentes avec la compagnie ;

- un autre facteur apparaît comme important, sans qu'à l'heure actuelle nous puissions le formaliser en hypothèse. Il s'agit de la visibilité du complexe industriel à partir du lieu de résidence. Pour les plus proches riverains, soulignons que le complexe n'est pas visible à partir de leur espace de vie du quotidien. Au contraire, pour nombre de résidants plus éloignés, soit à quelques kilomètres, le complexe est imposant dans le paysage perceptible depuis leur propriété. Nous vérifierons l'influence de ce facteur sur la qualification du « paysage industriel » en réalisant des entrevues avec des résidants des deux situations géographiques.

Ce que nous observons, c'est que les arguments et les facteurs sous-jacents sont diversifiés et associés aux spécificités du contexte étudié – ce qui n'empêche pas que certains puissent être observés dans d'autres contextes. De plus, ils sont fortement imbriqués dans une logique de sens – l'économique renvoyant au social, etc. –, dans une rationalité portée par des acteurs locaux. Dans cette perspective, l'acceptabilité sociale ne serait pas fondée sur un facteur unique – comme, par exemple, les retombées économiques auquel on se réfère traditionnellement – mais bien sur une diversité d'arguments. Dans une sorte d'équilibre, les changements appréhendés sur la santé, sur l'environnement, sur la qualité du cadre de vie seraient pesés, soupesés à travers le prisme du vécu socioterritorial et, plus largement, du développement pérenne de la vie de la collectivité. Dans cette perspective, l'acceptabilité sociale serait mouvante, susceptible d'évoluer, voire de s'effriter à la faveur d'événements menaçant l'équilibre perçu par les acteurs sociaux.

Nous posons l'hypothèse que le cadre conceptuel du paysage peut aider à comprendre cette dynamique d'évaluation du changement et son acceptabilité de la part des acteurs territoriaux. Plus particulièrement, la qualification du paysage permet, selon nous, de révéler le rapport à la nature des acteurs et comment s'y intègre ou non l'activité industrielle. Aussi, la question paysagère renvoie aux rapports vécus par les acteurs locaux avec le promoteur : estime-t-on qu'il est un bon citoyen corporatif ? L'entreprise fait-elle une bonne gestion environnementale et contribue-t-elle au maintien d'un cadre de vie de qualité ? En somme, nous estimons que la qualification portée au « nouveau » paysage peut aider à comprendre les rapports socioterritoriaux à l'œuvre. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans la thèse, à travers l'étude de deux cas, celui des collectivités d'Alma (Québec) et de Dunkerque (France), en nous appuyant sur la méthodologie de suivi et d'évaluation des impacts sociaux, considérée comme un lieu potentiel d'empowerment des acteurs territoriaux (Gagnon et al., 1993).

Le paysage pour comprendre l'enjeu d'habiter son territoire

Notre étude de cas porte sur un moment important de l'histoire locale de la collectivité d'Alma, alors que la multinationale Alcan y termine la construction de son tout récent mégacomplexe industriel, « Usine Alma ». Jusqu'à présent, le concept de paysage a été peu utilisé pour l'étude de la problématique de la cohabitation grande industrie/collectivité locale, comme le montre la rare littérature scientifique produite sur le thème du « paysage industriel ». Si le travail avait été mené en accord avec les cadres traditionnels d'analyse, centrés sur une compréhension esthétique et formelle du paysage, la recherche aurait été de courte durée. En effet, quel lien y a-t-il entre ces paysages de grandes industries et les modèles paysagers hérités de la tradition ? Très peu. De fait, rechercher des repères dans la tradition devient un exercice plus déstabilisant qu'autre chose. Mais en ouvrant l'approche, il devient possible de dépasser ce premier constat. C'est notamment ce que proposent divers chercheurs dans des travaux récents s'appuyant sur une démarche anthropologique.

Notre travail se situe dans cette lignée. Nous y adoptons une compréhension sociale et culturelle du paysage et privilégions une approche compréhensive, inductive et constructiviste. Le paysage y est défini comme la relation sensible

entretenu par des acteurs sociaux à l'endroit de la nature et de leur territoire d'appartenance. Nous proposons de suivre dans le temps l'évolution de regards portés sur un « nouveau » paysage industriel par différents groupes d'acteurs, de même que la cohabitation territoriale qui se construit, dans une démarche de suivi et d'évaluation des impacts sociaux. Pour nous, l'intérêt est de savoir si cette notion de paysage industriel, dans le cas d'Alma, est signifiante pour les acteurs locaux. Et, si oui, qu'est-ce que cela signifie au regard du complexe industriel d'Alcan ? L'intérêt de la recherche n'est donc pas tant de saisir les formes paysagères que ce qu'elles recouvrent des points de vue social et territorial. Cette formulation singulière de l'objet de recherche révèle plus qu'une approche. Des choix épistémologiques, voire paradigmatiques sont exprimés; ils se situent en rupture par rapport à certaines écoles de pensée sur le paysage. Ce faisant, certains a priori sont remis en question mais, surtout, des thèmes deviennent centraux dans la recherche, dont ceux du pouvoir des acteurs et de leur maîtrise quant à l'avenir de leur territoire de vie.

Comme l'a si bien souligné Georges Bertrand il y a déjà plus de 20 ans, l'analyse scientifique du paysage « se pose autant en termes de pouvoir que de savoir » (1978 : 89). Car à un certain moment, « dire » le paysage n'est pas suffisant : on veut le voir se matérialiser. En d'autres termes, les acteurs sociaux veulent aménager le territoire selon leurs « affections » paysagères. Les pressions actuelles des citoyens sur le devenir des campagnes illustrent bien cette affirmation (Donadieu, 1998). Dans cette perspective, comprendre le paysage signifie l'analyser dans son contexte de production, c'est-à-dire dans un espace-temps donné et par rapport à la société qui le produit. Comprendre le paysage, c'est chercher à comprendre comment se positionnent les différents groupes d'acteurs qui « sont liés entre eux par une même pratique de la nature et qui produisent un ensemble cohérent de biens matériels et culturels » (Bertrand, 1978 : 100). La question devient alors de savoir qui participe à sa création, qui impose et matérialise ses représentations, voire ses idéologies, et de quelle façon ? De même, qui n'y participe pas ? Il y a un mouvement entre le matériel (pratiques territoriales, choix d'aménagement) et le sensible ou symbolique (représentations, valeurs et idéologies) (Luginbühl, 1991 ; 1998). C'est ainsi que nous posons la problématique du paysage, dans un questionnement plus vaste liant le territoire, le social et le politique, bref, par rapport à un projet de société. Pour reprendre les mots d'Odile Marcel : « Par-delà l'interrogation sur la qualité esthétique des espaces, la question du paysage devient alors celle de la réciprocité sociale et culturelle du sens, telle qu'elle se constitue et se construit dans les sociétés au cours de l'histoire passée et présente du processus de civilisation » (Marcel, 1994, 4).

L'enjeu social fondateur qui traverse la thèse est celui de la façon d'habiter son territoire. Donner la parole aux différents groupes d'acteurs devient pour nous une façon de participer à ce vaste enjeu.

Je remercie pour leurs commentaires avisés F. Duchêne, C. Gagnon, L. Gobeil, L. Plourde, Y. Luginbühl, de même que les lecteurs de *Strates*.

Bibliographie

Alcan, Direction des communications, Sécail. 1998, Guide de presse. Édition 1998. Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Jonquière, Alcan, 121 p.

Berque Augustin, 1990, *Médiance : de milieux en paysage*. Montpellier, Reclus.

Bertrand Georges, 1978, « Le paysage entre la Nature et la Société » réédité dans *La Théorie du paysage en France (1974-1994)* (dir. Roger), 1995, Paris, Champ Vallon, pp. 88-108.

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), 1997a, Transcription des audiences publiques. Séance de la soirée du 8 juillet.

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), 1997b, Projet de construction d'une usine d'électrolyse à Alma, par Alcan Aluminium ltée. Rapport d'enquête et d'audience publique no 120, Québec, 181 p.

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), 1997c, Transcription des audiences publiques. Séance de la soirée du 11 juin, 115 p.

Cloarec Jacques, 1995, « Un village se penche sur son paysage ». *Paysage au pluriel*. Pour une approche

ethnologique des paysages. Collection *Ethnologie de la France*. Cahier no 9, p. 195-207.

Cloarec Jacques, 1984, « Des paysages ». *Études rurales*. No 95-96, p. 267-290.

Coanus Thierry, Duchêne François et Martinais Emmanuel, 1999. *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risques » de la grande région lyonnaise (fin XIX^e – fin XX^e s.)*. Rapport de recherche. Lyon : Laboratoire RIVES – UMR Cnrs 5600, École nationale des travaux publics de l'État, 621 p.

Conan Michel, 1998, *L'Évaluation constructive : théorie, principes et éléments de méthode*. Paris, Édition de l'Aube, 195 p.

Côté Gilles, 2001, *La dynamique des acteurs dans le suivi des impacts sociaux : le cas du transport lourd dans le rang Scott (Alma, Québec)*. Résultats d'une enquête réalisée en 1998. Chicoutimi, GRIR éditeur / UQAC, 48 p. et ann.

Donadiou Pierre, 1998, « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'Espace géographique*. no 3, pp. 193-203.

Duchêne François, 1999, *Territoires de la chimie. Rhône-Poulenc et la construction de l'agglomération roussillonnaise*. Thèse pour le doctorat en géographie. Université de Jean Monnet de Saint-Étienne, 686 p.

Epstein Judith, 1995, « Paysage de mine, paysage miné », *Paysage au pluriel*. Pour une approche ethnologique des paysages, Collection *Ethnologie de la France*. Cahier no 9, p. 123-133.

Epstein Judith, 1994, « Montréal : nuances et vues de près », *Trames, revue de la Faculté d'aménagement de l'université de Montréal*, no 9, p. 20-25.

Fortin Marie-José, 1999, « Paysage et dynamique territoriale » dans *Alma et sa région d'appartenance : portrait de référence* (dir. C. Gagnon). Rapport de recherche. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, p. 33-51, Disponible sur internet : www.uqac.quebec.ca/msiaa.

Gagnon Christiane, 1996, « L'impact de la grande entreprise sur la dynamique sociospatiale du Saguenay–Lac-Saint-Jean » *Trames, revue de la Faculté d'aménagement de l'université de Montréal*, no. 11, p. 56-62.

Gagnon Christiane, 1994. *La Recomposition des territoires. Développement local viable*. Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », 272 p.

Gagnon Christiane, Hirsch Peter et Richard, Howitt, 1993, « Can SIA empower Communities? ». *Environmental Impact Assessment Review*, vol XIII, no. 4, p. 229-253.

Girard Camil, 1997, « Pour comprendre le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean : une perspective historique ». *Géographes*, no 9 : p. 23- 32.

Igartua José E, 1996, *Arvida au Saguenay. Naissance d'une ville industrielle*. Montréal : McGill - Queen's University Press, 273 p.

Kalaora Bernard, 1998, *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*. Paris, L'Harmattan, collection Environnement, 199 p.

Luginbühl Yves, 1998, « Symbolique et matérialité du paysage », *Revue de l'économie méridionale*. Vol. 46, no 183, p. 235-245.

Luginbühl Yves (dir.), avec la collaboration de Sigg Katia et Toutain Xavier, 1997, *Sensibilités paysagères. Modèles paysagers*, Paris, laboratoire Cnrs Ladyss, Rapport de recherche non-publié, 117 p.

Luginbühl Yves, 1991, « Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? » réédité dans *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, (dir. Roger), 1995, Paris, Champ Vallon, p. 313-333.

Marcel Odile, 1994, « Le paysage comme objet philosophique », *Géographie et Cultures*. No 13, p. 3-22.

Peraldi Michel, 1989, « L'étang de Berre. Interprétation d'un paysage métropolitain » *Ethnologie française. Crise du paysage ?* Tome 19, p. 273-290.

Robic Marie-Claire (dir.), 1992, *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Paris, éditions Économica. 343 p.

Roger Alain, 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard. 218 p.

Roger Alain, 1971⁶, *Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art*, Paris, Aubier, 322 p.

Sgard Anne, 1997⁷, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? » dans *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, Actes du colloque de Valence (dir. Françoise Chenet et Chrystèle Burgard), S. 1. : La passe du vent, p. 23-34.

Sgard Anne, 1997, « Paysages du Vercors : entre mémoire et identité », *Revue de Géographie alpine*, Collection Ascendances, Numéro hors-série, 166 p.

Snc-Lavalin Environnement, 1997, *Étude d'impact sur l'environnement, Projet d'aluminerie, Alma, Québec*, pagination multiple.

Snc-Lavalin Environnement, 1997b, *Étude d'impact sur l'environnement. Projet d'aluminerie, Alma, Québec*, Annexe B, 30 p.

Notes

1Évidemment, il faut souligner que le territoire était habité par des communautés autochtones avant l'arrivée « officielle » des colons blancs et des industriels.

2La plus grande agglomération urbaine de la région, Chicoutimi-Jonquière, détenait même le haut du palmarès canadien en la matière en 1997. Lors du recensement national de 1996, le taux de chômage pour l'agglomération de 160 454 habitants était alors de 13,4 % comparativement à 11,8 % à l'échelle du Québec. Pour cette même période, la municipalité d'Alma (26 127 hab.) comptait 14,5 % de chômeurs.

3Source : entrevue réalisée par G. Côté avec un *leader* écologiste, le 30 mars 1998.

4Par exemple, dans l'ensemble du secteur métallurgique, ce qui inclue la production et la transformation des métaux, les emplois ont diminué de plus de moitié en 15 ans, passant d'environ 12 000 au début des années soixante-dix à 5 500 au milieu des années quatre-vingt-dix (SNC-Lavalin environnement, 1997, 3.63).

5La thèse s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie d'Alcan à Alma » (www.uqac.ca/msiaa), en cours à l'université du Québec à Chicoutimi sous la direction de Christiane Gagnon qui assume la direction de la thèse, conjointement avec Yves Luginbühl (Paris). La thèse est soutenue financièrement, outre par le programme de recherche, par le Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (CRSH), le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR) et le programme de soutien aux cotutelles Québec-France.

6Nous faisons ici référence au rehaussement du niveau des eaux du lac Saint-Jean à des fins de production d'hydroélectricité, en 1926, qui a causé l'inondation d'une partie des terres d'agriculteurs.

7Pour un portrait plus détaillé de la dynamique territoriale comme l'évolution des occupations du sol et l'importance de la présence historique du promoteur industriel Alcan, voir Fortin (1999).

8Il faut néanmoins souligner quelques travaux se situant dans la même perspective, dont ceux de Judith Epstein (1994, 1995) et d'un groupe de chercheurs rattachés au laboratoire RIVES de l'École nationale des travaux publics (ENTP) de Lyon (Coanus *et al.*, 1999 ; Duchêne, 1999).

9Ce postulat permet entre autres à Roger et à Berque de faire la distinction entre les notions de paysage et d'environnement référant, selon eux, à des dimensions sensibles et subjectives du territoire pour le premier et à des dimensions matérielles et objectives pour le second.

10Dans le cadre de trois entrevues semi dirigées avec des représentants d'associations locales (janvier 2001), lors d'entretiens spontanés suite aux réunions du comité CASE et lors de diverses visites à Alma.

11Par exemple, des résidants du secteur ont choisi de déménager avant que l'usine ne soit construite car ils anticipaient une perte du caractère de leur milieu et de leur tranquillité (entrevues, 29 août 1999). On peut également se demander si des résidants vivant en zone plus éloignée du complexe, mais ayant une vue permanente sur celui-ci, ressentent de ce fait plus vivement sa présence et, incidemment, perçoivent des modifications plus grandes de leur milieu de vie. Notre recherche s'attardera aussi à ces regards.

12Des entrevues individuelles, de type semi dirigé, avec des riverains (N = 5) d'une durée de 60 à 120 minutes, et une série d'entretiens de

courte durée (5 à 15 minutes) avec des visiteurs du chantier lors d'une journée spéciale organisée par le promoteur Alcan le 29 août 1999 (N = 54).

13L'étude d'impacts, le *verbatim* des audiences publiques et divers outils de planification du territoire (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement).

14Il s'agit du cas de Dunkerque où la compagnie française Pechiney opère une aluminerie depuis 1994. En plus d'une analyse documentaire, nous y avons réalisé des entrevues semi dirigées avec des représentants d'associations, de collectivités, d'institutions publiques et du promoteur (N = 13), de même qu'avec des riverains (N = 19).

15Ce type de « tolérance » face aux nuisances avait notamment été mentionné par plusieurs personnes affectées par le transport lourd intense (voir Côté, 2000).

16Incluant tous les gaz à effet de serre (CO₂ et CO₂ équivalents).

17Les émissions étaient alors calculées sur la base d'une production annuelle de 370 000 tonnes d'aluminium de première fusion par année, selon les prévisions effectuées lorsque le projet a été discuté lors des audiences publiques. Depuis, la compagnie a demandé que le décret ministériel autorise une production plus élevée, soit totalisant 407 000 tonnes.

Quelques mots à propos de : Marie-José FORTIN

Doctorante en géographie, Ladyss, université de Paris 1 et en développement régional (université du Québec, à Chicoutimi), marie-jose_fortin@uqac.ca